EXAFYS

Expertise comptable
Audit financier

AB INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 253 300 euros

ZA de la Monnerie

2 rue Alfred Athanase

50410 PERCY EN NORMANDIE

Société en cours de constitution

_____

Rapport du commissaire aux apports

Ce document contient 6 pages

EURL EXAFYS – Société au capital de 5 000 euros – Siège social : 8 bis rue de la Chardronnette 14850 HEROUVILLETTE
Courriel : y.busnel@exafys.fr – Tel : 06.67.64.29.63 – RCS Caen 789 357 159 – N° TVA : FR13789357159
Société inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la région Normandie
et auprès de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Normandie

commissaire aux comptes

AB INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 253 300 euros

ZA de la Monnerie

2 rue Alfred Athanase

50410 PERCY EN NORMANDIE

Société en cours de constitution

_____

Rapport du commissaire aux apports

Au futur associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision du futur associé unique de la société AB INVEST, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Aurélien BELLENGER, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.225-8 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de statuts. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

I - PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération vise à apporter des titres de la société BELLENGER à la société AB INVEST.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Les apports sont effectués par **Monsieur Aurélien BELLENGER**, demeurant à LA COLOMBE (50800), au 3 rue de la Belouze.

1.2.2 Société bénéficiaire

La société bénéficiaire des apports est **AB INVEST**, société par actions simplifiée en cours de constitution, ayant son siège social à PERCY EN NORMANDIE (50410), ZA de la Monnerie, au 2 rue Alfred Athanase.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

BELLENGER est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social à PERCY EN NORMANDIE (50410), ZA de la Monnerie, au 2 rue Alfred Athanase, et immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 397 965 898.

Son capital est composé de 500 actions.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de statuts. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Monsieur Aurélien BELLENGER apporte 149 actions de la société BELLENGER (29,80%) à la société AB INVEST.

Les apports seront réalisés à compter du jour de la constitution de la société AB INVEST.

1.3.2 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à l'accomplissement des formalités d'apport et de la constitution de la société AB INVEST.

1.3.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué 25 330 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale de la société AB INVEST à Monsieur Aurélien BELLENGER.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens de la réglementation comptable. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les 149 actions de la société BELLENGER dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 253 300 €, soit 1 700 € par titre.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- réalisé un entretien avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- obtenu des éléments comptables et financiers de la société BELLENGER ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par une personne physique.

Monsieur Aurélien BELLENGER a convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres BELLENGER en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme la réglementation comptable et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Aurélien BELLENGER des titres BELLENGER.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant 29,80 % du capital de la société BELLENGER.

2.4.2 Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des apports a été déterminée par les parties en tenant compte de plusieurs méthodes basées sur une approche patrimoniale et sur une approche de rentabilité.

2.4.3 Appréciation de la valeur globale des apports

Pour apprécier la valeur des apports, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

Méthodes des comparables – multiples d'EBITDA

Après avoir déterminé un EBITDA normatif, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des multiples sur le secteur d'activité de la société et par application d'une décote de taille pour obtenir la valeur d'entreprise.

Ensuite, j'ai retranché la dette nette pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Méthode sectorielle – multiple d'EBE

Après avoir déterminé un EBE normatif retraité, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des transactions sur le secteur d'activité de la société pour obtenir la valeur globale du fonds de commerce.

Ensuite, j'ai ajouté la valeur comptable des autres actifs et passifs pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant 253 300 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Hérouvillette,

Le 28 juillet 2025

Le commissaire aux apports

EXAFYS

Yoan BUSNEL

Yoan BUSNEL

Signé numériquement par: Yoan BUSNEL
Rôle: EXPERT
Organisme: EXAFYS
Unité organisationnelle: 0002 789357159
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 28/07/2025 18:20:11